

CÔTE-D'OR Coronavirus

Les nouveaux conseils municipaux pourront se réunir... à huis clos

MUNICIPALES 2020

Dans 80 % des communes de Côte-d'Or, où les conseillers municipaux ont tous été élus dès le premier tour, ils pourront se réunir en fin de semaine pour élire leurs maires. Mais sans public.

La loi est on ne peut plus claire : « Après un renouvellement général du conseil municipal, la première réunion du nouveau conseil se tient de plein droit au plus tôt le vendredi matin et au plus tard le dimanche qui suit le jour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet. La première séance est consacrée à l'élection du maire et des adjoints. » Une règle que les autorités entendent appliquer, malgré le confinement total imposé. Si bien que dans les 560 communes de Côte-d'Or où le scrutin s'est joué dès le premier tour, les équipes municipales élues pourront se réunir en fin de semaine, pour élire leurs exécutifs. Mais sous certaines conditions.

« Les conseils municipaux pourront se réunir dans le respect des gestes barrière et quelle que soit la



Si elles s'avèrent trop exigües pour assurer les distances sanitaires entre chaque élu, certaines salles du conseil municipal - ici Recey-sur-Orce - pourront être momentanément déplacées. Photo d'illustration LBP/Astrid GAYET

taille de la commune », explique le président de l'Association des maires de Côte-d'Or (AMF 21), Ludovic Rochette. « Les deux conditions retenues sont que les conseils devront se tenir à huis clos. Et qu'ils pourront être déplacés dans un autre bâtiment que la mairie, si jamais celui-ci s'avère trop petit pour accueillir l'ensemble des élus dans le respect des

distances sanitaires. Mais ces modifications doivent être validées par un texte de loi, qui doit être voté ce jeudi par le Parlement. »

Une double élection dans certaines com'm

Dans ces communes, la nouvelle équipe en place administrera la collectivité comme prévu, en pre-

nant le relais de l'ancienne. En revanche, dans celles où un second tour est programmé (158 sur 698, soit environ 20 %), c'est l'actuelle équipe municipale qui gouvernera jusqu'en juin. « Elle ne s'occupera que des affaires courantes et ne pourra lancer aucun projet », précise Ludovic Rochette.

Concernant les communautés de communes, la règle sera la même.

« Si une intercommunalité compte dix communes, dont neuf ont déjà élu leurs représentants au conseil communautaire dès le premier tour, ces derniers siègeront avec les anciens conseillers communautaires de la seule commune concernée par un second tour, jusqu'en juin. Ils procéderont à l'élection d'un nouveau président, comme prévu, dans les prochaines semaines. Mais il faudra procéder à une nouvelle élection de président cet été, dès lors que les nouveaux représentants auront rejoint le conseil », poursuit le président de l'AMF 21.

« Le début de mandat s'annonce extrêmement compliqué pour les nouvelles équipes »

Lui qui rappelle que compte tenu du contexte, les formations dédiées aux nouveaux élus seront temporairement assurées par voie numérique. « Le début de mandat s'annonce extrêmement compliqué, surtout pour les nouvelles équipes. Sachant que notre priorité, en étroite collaboration avec les services de l'État, est d'assurer le maintien des missions de services publics et l'accueil des enfants de personnels soignants »,

Bertrand LHOTE

CÔTE-D'OR Coronavirus

Le confinement des sans-abri et demandeurs d'asile, pas si simple...

Si tout le monde doit rester confiné chez soi, quid des sans-abri et demandeurs d'asile ? En Côte-d'Or, les autorités s'organisent mais font face au problème de la promiscuité dans leurs structures d'accueil.

À l'heure où le confinement général a été décrété pour tous, comment ne pas penser aux sans-abri ? La direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs), en coordination avec des associations, est en charge de l'hébergement de ces personnes ainsi que des demandeurs d'asile. « Rien dans le passé ne ressemble à la situation actuelle, on est obligé de construire en marchant, au fur et à mesure », confie Nicolas Nibourel, directeur de la Ddcs. « Il n'y a pas de rupture, on assure la continuité de l'activité, mais le problème c'est la promiscuité dans nos

structures d'accueil, il faut arriver à les confiner du mieux possible. Il nous faudrait dans cette situation d'urgence plus de logements en diffus, mais nous n'en avons pas tant que ça. »

Le problème de telles structures d'accueil : la promiscuité

Les maraudes aussi sont maintenues, mais l'accueil de jour a fermé, pour limiter la propagation du virus. Le plus important pour la Ddcs est de mettre à l'abri les personnes, les confiner, « tout en assurant la protection du personnel et des personnes accueillies ». Car si Nicolas Nibourel souligne « l'engagement des associations professionnelles et des travailleurs sociaux consciencieux, ils sont fortement exposés au virus, ils n'ont pas les protections nécessaires, car ils ne sont pas prioritaires. On a eu quelques cas, des suspicions (lire par ailleurs), mais on voit bien la

limite de nos structures, les malades et les personnes saines se côtoient. Le collectif, c'est compliqué, la vitesse de contamination est plus grande, donc on reste vigilants. Il y a pour l'instant une bonne coordination avec les associations, les travailleurs sociaux sont enthousiastes. »

Nicolas Nibourel reconnaît qu'un groupe de sans-abri à Dijon est depuis quelques semaines dans l'agressivité et le refus d'hébergement. « Il y a des discussions lors des maraudes, on tourne plus pour éviter les regroupements, mais ce n'est pas simple, on ne peut pas les forcer, on va voir ces prochains jours », déclare-t-il. « Globalement, sur le département, pour le moment les retours sont bons, on avait bien finalisé le plan de continuité de l'activité, mais le contexte est totalement nouveau, on espère ne pas se faire déborder. »

Yannick BERTON



Les autorités départementales accueillent, en cette période de confinement, 2 300 sans-abri et demandeurs d'asile dans ses structures. Photo d'illustration LBP/Philippe BRUCHOT

EN CHIFFRES

■ 5 Quatre résidents et un salarié des centres d'hébergement sont suspectés d'être contaminés par le Covid-19 depuis lundi. « Pour les hébergés, on essaie de les confiner du mieux possible », souligne Nicolas

Nibourel.

■ 2 300 Actuellement, les dispositifs d'hébergement pour les sans-abri et les demandeurs d'asile en Côte-d'Or accueillent 2 300 personnes.